

AG du 16/02/2019

Rapport de présentation du budget previsionnel 2019

Le budget prévisionnel de l'exercice 2019 concerne la période du 01 janvier au 31 décembre 2019. Il a été établi en adéquation avec le Plan de Développement et adopté en Comité Directeur: Il s'équilibre à hauteur de 388 700 € avec des subventions de 79000 € du Conseil Régional, 20000 € du CNDS et de 5000 € de la DRJS, ainsi que des partenariats et subventions notamment pour le rassemblement régional Occitechnik (9 500 €); il devra être réajusté en Comité Directeur après quelques mois de fonctionnement et après notification des subventions. Ce budget est présenté sans augmentation de la part régionale sur la licence qui est aujourd'hui de 6 € mais avec une subvention plus importante attendue du Conseil Régional; toutefois à l'avenir et au regard des risques de diminution des subventions d'Etat et CNDS nous serons certainement amenés à proposer une augmentation de cette part régionale (en 2020 ?) afin de mettre en œuvre notre plan de développement régional que nous allons discuter ensemble avec les clubs et CT; Les principales actions sont précisées ci-dessous :

Fonctionnement Général :

En charges (68 500 €) cette partie retrace les frais de fonctionnement généraux de la ligue (sauf le personnel), y compris la communication et les achats de matériels sportifs subventionnés (20 000 €);

En produits (225 200 €) sont inscrits notamment le versement de la part régionale sur la licence de 6 €, soit 66 000 € pour 11 000 licenciés, la participation FFME aux charges de fonctionnement 29000 € (correspondant au financement du poste de Rémi Duboz qui remplace Laurent Lagarrigue CTR mis à disposition de la FFME sur un poste d'entraîneur national à 80 %), la subvention du Conseil Régional 79 000 €, les subventions CNDS 20 000 €, ainsi que les produits courants.

Personnel : les frais de personnels versés au GEME sont estimés à 117 200 € :

Il s'agit des emplois d'Anne Geernaert Directrice (à 50% sur la ligue), de Mathieu Peyet (à 60% sur la ligue) et de Jade Zaouit guides de haute montagne cadres techniques, de Rémi Duboz cadre technique sur l'escalade et de Clement Vanrechem chargé notamment de la gestion de la formation (à 50% sur la ligue) et de Lorys Segel pour la communication jusqu'en avril (à 25% sur la Ligue). S'ajoutent les frais directs ou non répartis des salariés et du GEME ;

Projets inscrits au Plan de Développement :

Formations : Dépenses 59000 € (hors personnel) dont 34000 € de frais de stages, 5000 € de droits et frais ; Les frais de personnels répartis sont estimés à 25 000 €.

Cette partie reprend toutes les formations qualifiantes des différentes activités.

Se rajoute cette année une ligne correspondant aux formations gérées par l'organisme régional de formation (20 000 €)

En produits 78 400 € : les participations des stagiaires (53 400 €) qui comprennent les droits de formations régionaux, et les produits des formations gérées par l'OF (25 000 €)

Développement multi activité : Dépenses 41 900 € hors frais de personnels :

21 200 € pour le rassemblement Régional Occitechnik au Caroux du 8 au 10 juin (compensés partiellement par des recettes), 5 700 € pour des stages, 8 500 € pour les équipes jeunes alpinisme, et montagnisme,

Il comprend des nouvelles actions (hors escalade), les actions de féminisation (3 000 €), les commissions sécurité (2000 €), et de développement durable (1000 €)...

En produits 36 500 €: sont inscrits notamment des produits des stages (7 000 €), des équipes (4 700€) et du rassemblement régional Occitechnik au Caroux (5 000 € hors subventions spécifiques).

Compétitions

Soutien aux compétitions : 8 000 €

Compétitions Ski : Dépenses 9 600 € et 4 600 € en produits.

Compétitions escalade : Dépenses 17 000 € et en produits 14 000 € de participations.

Accès HN Escalade : Dépenses: 14 000 € dont 8 000 € de bourses aux athlètes, 5 500 € de frais de stages;

Produits 2 000 € : les subventions sont regroupées dans la ligne globale en produits de fonctionnement

Pole Escalade CREPS Haut Niveau compétition :

Les charges estimées à hauteur de 44 500 € concernent les frais d'encadrement (hors personnels) : 20 500 € et les frais de scolarité (24 000 €) compensées par des produits équivalents.

En produits (28 000 €) sont inscrits des partenariats, des participations de familles (24000 €), de ligues extérieures, de la FFME ; les subventions sont regroupées dans la ligne globale en produits de fonctionnement

Animation territoriale (soutien aux CT, structuration) : Dépenses 6 000 € hors frais de personnels

Développement des SAE SNE: Dépenses 3 000 € hors frais de personnels